

PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 13 AVRIL 2019

L'an Deux Mil dix-neuf et le Treize avril,
à 9 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles DUBOIS, Maire.

La Convocation a été adressée le 6 avril 2019 avec l'ordre du jour suivant :

- **Finances – Compte Administratif 2018**
- **Finances – Compte Administratif 2018 Budget Assainissement**
- **Finances – Compte de Gestion 2018**
- **Finances – Compte de Gestion 2018 Budget Assainissement**
- **Finances – Affectation du résultat 2018**
- **Fiscalité – Vote des taux d'imposition 2019**
- **Finances – Octroi subventions Associations**
- **Finances – Participation Syndicat Scolaire Golbey 2019**
- **Finances – Redevance d'Occupation du Domaine Public – Orange**
- **Finances – Budget Primitif 2019**
- **Forêt – Opposition à l'encaissement des recettes et des ventes de bois par l'ONF**
- **Questions et informations diverses**

Étaient présents : Messieurs Jérémy ANSART, Pierre AUBERTIN, Olivier BRICE, Francis BRUNET, Jean-Marc DAUTRICOURT, Gilles DUBOIS, Jacques LEMARQUIS, Patrick VINCENT et Mesdames Pascale BEULNÉ, Christine LEMARQUIS

Absents : Grazia MANGIN, Maurice PAVOT,

Procurations :

Mme Marie BERNARD donne pouvoir à Jérémy ANSART

Mme Anne DECHOUX donne pouvoir à Jean-Marc DAUTRICOURT

Nombre de membres dont le Conseil Municipal doit être composé : 15

Nombre de Conseillers en exercice : 14

Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 10

- Le quorum est atteint -

M. Jacques LEMARQUIS a été nommé secrétaire de séance.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire demande l'inscription à l'ordre du jour de trois points supplémentaires suivants :

Finances	Divers	Repas- Sorties des personnes âgées – Fixation de la participation
Domaine et Patrimoine	Aliénation	Sortie des biens de l'actif
Domaine et Patrimoine	Locations	Attribution de l'appartement communal – 7 Rue du Pont Tournant

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés approuve cette adjonction à l'ordre du jour.

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 2 mars 2019 :

Le procès-verbal de la séance du 2 mars 2019 a été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux avant la présente séance. Il ne soulève aucune objection et est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés dans la forme et rédaction proposées.

Dél. N° 13/2019 - FINANCES – DECISIONS BUDGETAIRES – COMPTE AMINISTRATIF 2018 – BUDGET COMMUNAL

M. Gilles DUBOIS présente à l'assemblée le Compte Administratif 2018 et demande à M. Jean-Marc DAUTRICOURT de procéder au vote. Le Maire se retire pour le vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le Compte Administratif 2018 qui s'établit ainsi :

	Dépenses	Recettes	Résultat
Section de fonctionnement	582 857.51 €	897 017.38 €	314 159.87 €
Section d'investissement	158 172.20 €	316 286.22 €	158 114.02 €
Résultat global de clôture	741 029.71 €	1 213 303.60 €	472 273.89 €

Dél. N° 14/2019 - FINANCES – DECISIONS BUDGETAIRES – COMPTE AMINISTRATIF 2018 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

M. Gilles DUBOIS présente à l'assemblée le Compte Administratif 2018 et demande à M. Francis BRUNET de procéder au vote. Le Maire se retire pour le vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le Compte Administratif 2018 qui s'établit ainsi :

	Dépenses	Recettes	Résultat
Section de fonctionnement	94 301.91 €	115 676.71 €	21 374.80 €
Section d'investissement	49 448.05 €	129 804.56 €	80 356.51 €
Résultat global de clôture	143 749.96 €	245 481.27 €	101 731.31 €

Dél. N° 15/2019 - FINANCES – DECISIONS BUDGETAIRES – COMPTE DE GESTION 2018 – BUDGET COMMUNAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2018,
- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2018 au 31 décembre 2018,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Déclare que le Compte de Gestion 2018, dressé par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Dél. N° 16/2019 - FINANCES – DECISIONS BUDGETAIRES – COMPTE DE GESTION 2018 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2018 du budget annexe assainissement,
- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2018 au 31 décembre 2018,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Déclare que le Compte de Gestion 2018- budget annexe assainissement, dressé par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Dél. N° 17/2019 - FINANCES – DECISIONS BUDGETAIRES – AFFECTATION DES RESULTATS 2018 DU BUDGET COMMUNAL ET DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14,

Après avoir approuvé, le Compte Administratif 2018 du budget communal et du budget annexe assainissement qui présente les soldes d'exécution suivants :

Solde d'exécution (excédent 001) de la section d'investissement de :	158 114.02 €
Solde d'exécution (excédent 001) de la section d'investissement (budget Ass) de :	80 356.51 €
Total section d'investissement :	238 470.53 €
Solde d'exécution (excédent 002) de la section de fonctionnement de :	314 159.87 €
Solde d'exécution (excédent 002) de la section de fonctionnement (budget Ass) de :	21 374.80 €
Total section de fonctionnement :	335 534.67 €

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser au 31 décembre 2018 :

En dépenses pour un montant de :	529 660 €
En recettes pour un montant de :	236 590 €
Soit un solde d'un montant de :	- 293 070 €

Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement est de :	54 599.47 €
--	--------------------

Décide, sur proposition du Maire, d'affecter au budget de l'exercice 2019 le résultat comme suit :

Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068)	54 599.47 €
--	--------------------

Ligne 001

Excédent de résultat d'investissement reporté (R001)	238 470.53 €
---	---------------------

Ligne 002

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002)	280 935.20 €
--	---------------------

Dél. N° 18/2019 - FINANCES – CONTRIBUTIONS BUDGETAIRES – PARTICIPATIONS SYNDICALES 2019

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal accepte :

- la participation syndicale budgétaire au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale pour un montant de 535.00 €.
- la participation syndicale budgétaire au Syndicat Intercommunal du Secteur Scolaire de Golbey pour un montant de 3 607 €. M. Jean-Marc DAUTRICOURT informe qu'il est

intervenu auprès du Président pour demander que la répartition se fasse en fonction du nombre d'enfants et n'intègre plus le potentiel fiscal qui a un effet contraire à celui escompté.

- la participation syndicale budgétaire à la Commission Syndicale Chaumousey-Sanchey de 12 000 €. M. le Maire interroge les délégués sur la nécessité de maintenir la participation des communes au montant actuel compte tenu de la vente du terrain et du presbytère. Les délégués informent qu'ils soumettront au comité syndical cette remarque en prévision de la participation des communes en 2020.

Dél. N° 19/2019 - FINANCES - SUBVENTIONS - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES -

Comme chaque année, la commune réserve une enveloppe budgétaire pour le soutien au tissu associatif local. Chaque demande de subvention a été transmise sous la forme d'un dossier présentant le projet pour lequel l'association sollicite un financement.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal attribue les subventions aux associations comme suit :

Associations	Montant
Echo de la Comtesse	300 €
Comité des Fêtes	1 200 €
Entente Sportive ES Avière	500 €

Dél. N° 20/2019 - FINANCES – DIVERS – REPAS – SORTIES DES PERSONNES AGEES - FIXATION DE LA PARTICIPATION

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commission action sociale organise et offre un repas ou une sortie (une année sur deux) aux personnes âgées de 68 ans et plus de la Commune (en 2018) et aux personnes âgées de 70 ans et plus à compter de 2019.

Cependant, sachant que :

- Le nombre de participants est en progression constante
- Les accompagnateurs des ayants droit n'ont pas 68 ans (en 2018) et 70 ans (en 2019) ou certains ne résident pas à Sanchey
- Le coût représente une somme non négligeable il propose de faire payer le repas aux personnes accompagnantes dont les conditions de participation ne sont pas requises.

Le Conseil Municipal fixe, à l'unanimité des membres présents et représentés, à 35.00 € le montant du repas ou de la sortie pour les personnes participant au repas mais qui ne remplissent pas les conditions (hormis les membres bénévoles).

Dél. N° 21/2019 - FINANCES – FISCALITÉ – REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - ORANGE

Il a été constaté qu'Orange n'avait pas payé la redevance d'Occupation du Domaine Public pour les années 2015, 2016, 2017, 2018 et 2019.

2015	Aérien km	Souterrain km	Emprise au sol
Patrimoine	3,32	5,011	1

Tarif de base	40,00 €	30,00 €	20,00 €
sous total	132,80 €	150,33 €	20,00 €
Coef. D'actualisation	1,34152		
Total			
406,65 €			

2016	Aérien km	Souterrain km	Emprise au sol
Patrimoine	3,32	5,011	1
Tarif de base	40,00 €	30,00 €	20,00 €
sous total	132,80 €	150,33 €	20,00 €
Coef. D'actualisation	1,29347		
Total			
392,09 €			

2017	Aérien km	Souterrain km	Emprise au sol
Patrimoine	3,32	5,011	0
Tarif de base	40,00 €	30,00 €	20,00 €
sous total	132,80 €	150,33 €	0,00 €
Coef. D'actualisation	1,26845		
Total			
359,14 €			

2018	Aérien km	Souterrain km	Emprise au sol
Patrimoine	3,32	5,011	0

Tarif de base	40,00 €	30,00 €	20,00 €
sous total	132,80 €	150,33 €	0,00 €
Coef. D'actualisation	1,30942		
Total			
370,74 €			

2019	Aérien km	Souterrain km	Emprise au sol
Patrimoine	3,32	5,011	0
Tarif de base	40,00 €	30,00 €	20,00 €
sous total	132,80 €	150,33 €	0,00 €
Coef. D'actualisation	1,35756497		
Total			
384,37 €			

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Accepte le montant de la redevance d'occupation du domaine public due par Orange au titre de l'année 2015, 2016, 2017, 2018 et 2019.
- Autorise Mr le Maire à réclamer cette somme au titre de rétroactivité.

Dél. N° 22/2019 - FINANCES – FISCALITÉ – VOTE DES TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 1639A du Code Général des Impôts,

Vu l'état fiscal 1259 COM établissant les bases d'imposition 2019 de la taxe d'habitation, de la taxe sur le foncier bâti, de la taxe sur le foncier non bâti de la commune,

M. le Maire rappelle les taux 2018,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter la fiscalité pour 2019 et vote les taux d'imposition suivants :

Taxes locales 2019	Taux commune
---------------------------	---------------------

Taxe d'habitation	11.34 %
Taxe foncière (bâti)	13.79 %
Taxe foncière (non bâti)	27.28 %

Dél. N° 23/2019 - FINANCES – DECISIONS BUDGETAIRES – BUDGET PRIMITIF 2019

Le Conseil Municipal entend le projet du Budget Primitif 2019,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal approuve le Budget Primitif 2019 qui s'établit ainsi :

- Section de fonctionnement :

* Dépenses	904 639.20 €
* Recettes	904 639.20 €

- Section d'investissement :

* Dépenses	824 096.00 €
* Recettes	824 096.00 €

Dél. N° 24/2019 - DOMAINE ET PATRIMOINE – ALIÉNATION – SORTIE DES BIENS DE L'ACTIF

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre du suivi du patrimoine des immobilisations de la commune, l'instruction budgétaire et comptable prévoit que les communes peuvent sortir de leur inventaire les biens détruits ou mise hors d'usages.

Le Maire présente une liste des biens à retirer de l'inventaire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide de sortir de l'actif les biens suivants :

COMPTE	N° INVENTAIRE	IMMOBILISATIONS	VALEUR BRUTE	ANNEE DE MISE EN SERVICE
21312	2002213121	Chaudière gaz murale école mat.	4 572,83 €	2002
21312	200623138	Rideaux à lamelles école mat.	430,01 €	2007
			5 002,84 €	
21571	1997215711	Achat de miroir	649,55 €	1997
21571	2008215711	Débroussailleuse stihl fs 400	720,00 €	2008
			1 369,55 €	
21578	2000215781	Tondeuse honda Sarl Vosges Aff.	547,29 €	2000
21578	2000215782	Tondeuse hydrostatique	1 456,80 €	2000
21578	2007215782	Débroussailleuse stihl	1 879,00 €	2007
21578	2010215781	Tondeuse kaas	1 457,92 €	2010
			5 341,01 €	

2158	200623134	Pompe à eau robin	454,48 €	2007
			454,48 €	
2182	199121821	Achat d'une voiture occasion	2 286,74 €	1991
			2 286,74 €	
2183	199721831	Chaise visiteur dactylo	868,96 €	1997
2183	199721832	Logiciel imprimante	735,41 €	1997
2183	199721833	Rayonnage table bac media	636,87 €	1997
2183	199721834	Comptabilité M49 facturation	1 064,51 €	1997
2183	199721835	Intervention info	312,55 €	1997
2183	199921831	Achat de disquettes chargement	4 008,01 €	1999
2183	199921832	Achat ordinateur	2 398,96 €	1999
2183	200021831	Interv sur site MAGNUS	992,81 €	2000
2183	200021832	Interv site MAGNUS matériel	625,10 €	2000
2183	200021833	Interv du 17/01/2000	625,10 €	2000
2183	200021834	Interv du 24/01/2000	808,96 €	2000
2183	200021835	Logiciel EXCEL wetmann	430,23 €	2000
2183	200021837	Photocopieur	5 196,38 €	2000
2183	200121831	Siege bureau sa L'HUILLIER	318,35 €	2001
2183	200121832	Aspirateur mairie Ets DARTY	159,92 €	2001
2183	200121833	Logiciel OCRE retour perception	255,26 €	2001
2183	200121834	Ordinateurs école et mairie	2 416,31 €	2001
2183	200121835	Magnétoscope TOSHIBA école	135,68 €	2001
2183	200121836	Passeport euro guide euro	478,40 €	2001
2183	200221831	Fax sa L'HUILLIER	415,61 €	2002
2183	200621831	Logiciel MAGNOLIA DADSU	385,11 €	2006
2183	200621833	DIATONIS orange	1 585,15 €	2006
2183	200621834	Photocopieur numérique	2 009,28 €	2006
2183	200721831	Formation Magnus	986,70 €	2007
2183	200721832	Photocopieur école L'HUILLIER	3 695,64 €	2007
2183	200821831	Imprimante HELWETT PACK	25,00 €	2008
2183	200821832	Scanner HELWETT PACK	25,00 €	2008
2183	200921831	Appareil photo numérique PENTAX	199,00 €	2009
			31 794,26 €	
2184	200121841	Res Californiens mairie	949,02 €	2001
2184	200121842	Mobilier mairie sa l'Huilier	10 550,47 €	2001
2184	200121843	Meuble cadastra SEDI UZES	1 076,40 €	2001
			12 575,89 €	
2188	199621881	Matériel scolaire	3 653,41 €	1996
2188	199621882	Bacs à fleurs	2 286,74 €	1996
2188	199721881	Télévision scope	829,63 €	1997
2188	199721882	Débroussailleuse tronçonneuse	2 740,92 €	1997

2188	199721883	Groupe électrogène HONDA	643,49 €	1997
2188	199821881	Structure de jeux	5 587,26 €	1998
2188	199921881	Achat de panneaux	1 523,41 €	1999
2188	200221881	Réfrigérateur pour école	219,99 €	2002
2188	200921881	Drapeaux France Europe Lorraine	204,72 €	2009
2188	201121882	Remplacement hotte et plaque de cuisson	748,33 €	2011
			18 437,90 €	

Dél. N° 25/2019 - DOMAINE ET PATRIMOINE – LOCATIONS – ATTRIBUTION DE L'APPARTEMENT COMMUNAL – 7 RUE DU PONT TOURNANT

Suite au départ de la locataire du logement « 7 rue du Pont Tournant »,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- de louer cet appartement à M. Vianney GOUBET qui en a fait la demande,
- que le contrat est consenti à compter du 15 avril 2019,
- de fixer le prix du loyer mensuel, payable d'avance à 402 euros,
- que les charges seront évaluées en fin d'année,
- de fixer la caution demandée à 402 euros,
- d'autoriser M. le Maire à signer le contrat de location entre la commune et M. Vianney GOUBET

Dél. N° 26/2019 - AUTRES DOMAINE DE COMPETENCES – VŒUX ET MOTIONS – OPPOSITION A L'ENCAISSEMENT DES RECETTES DES VENTES DE BOIS PAR L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS EN LIEU ET PLACE DE LA COMMUNE

M. le Maire expose :

Vu l'article 6.1 du Contrat d'Objectifs et de Performance, entre l'Etat, la Fédération nationale des communes forestières et l'Office National des Forêts (ONF), pour la période 2016-2020,

Considérant le non-respect de ce Contrat d'Objectifs et de Performance sur le maintien des effectifs et le maillage territorial,

Considérant l'opposition des représentants des communes forestières à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place des collectivités exprimée par le Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 13 décembre 2017, réitérée lors du Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 11 décembre 2018,

Considérant le budget 2019 de l'ONF qui intègre cette mesure au 1^{er} juillet 2019, contre lequel les représentants des Communes forestières ont voté lors du Conseil d'Administration de l'ONF du 29 novembre 2018,

Considérant les conséquences pour l'activité des trésoreries susceptibles à terme de remettre en cause le maillage territorial de la DGFIP et le maintien des services publics,

Considérant l'impact négatif sur la trésorerie de la commune que génèrerait le décalage d'encaissement de ses recettes de bois pendant plusieurs mois,

Considérant que la libre administration des communes est bafouée,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- décide de refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP,
- décide d'examiner une baisse des ventes de bois et des travaux forestiers dans le budget communal 2019 et d'examiner toutes action supplémentaire qu'il conviendrait de conduire jusqu'à l'abandon de ce projet,
- autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette décision.



DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DELEGATIONS QUI LUI ONT ETE CONFIEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL (article L 2122.22 du CGCT)

M. le Maire rend compte des décisions qu'il a été amené à prendre, depuis la dernière séance, en vertu des délégations qui lui ont été confiées par le Conseil Municipal :

- Le D.P.U. n'a pas été exercé sur les déclarations d'intention d'aliéner les biens immobiliers suivants :

Nature de l'aliénation	Réf. cadastrales	Adresse du bien	Superficie parcelle(s)
Cession immeuble bâti	AD 167 AD 168	42 Route des Vosges	13a 84ca
Cession immeuble bâti	AE 26	13 Impasse des Iris	8a 90ca
Cession immeuble bâti	AK 50 AK 51	Route du Rivage	8a 32ca
Cession immeuble non bâti	AC 180 AC 186	Route des Vosges	8a 91ca
Cession immeuble non bâti	AC 181 AC 186	Route des Vosges	9a 71ca
Cession immeuble non bâti	AC 184 AC 186	Route des Vosges	9a 53ca
Cession immeuble non bâti	AC 185 AC 186	Route des Vosges	9a 32ca



❖ Point sur l'attribution des marchés pour les travaux d'extension/restructuration de la mairie et salle des associations

M. le Maire rend compte de l'ouverture des plis pour les travaux d'extension/restructuration de la mairie et la salle des associations et présente le résultat des offres :

LOT	LISTE DES ENTREPRISES	MONTANT H.T.
1	PIERRE B	189 500.00 €
2	ACMB	134 469.39 €
3	CORNU	63 000.00 €
4	SCHWEITZER SAS	31 500.00 €
5	COUVAL	28 800.00 €
6	GALLOIS	31 359.23 €
7	SOLVOSGES	32 200.00 €
8	JOLY	44 260.35 €
9	SCHWEITZER SAS	8 900.00 €
10	GALLOIS	8 140.77 €
12	THOCKLER	47 000 .00 €
13	SYNERGIE MAINTENANCE	8 643.67 €

Il précise que le lot n° 11 – Chauffage ventilation plomberie – n’est pas attribué et qu’une consultation a été relancée jusqu’au 15 avril 2019.

◆ **Point sur la Communauté d’Agglomération d’Epinal**

M. le Maire expose les grandes orientations de la Communauté d’Agglomération d’Epinal prévues au budget 2019 à savoir :

- ✓ développer l’économie, avec des actions nouvelles, l’instauration d’aides spécifiques et des investissements importants, ainsi que d’importants moyens en faveur du tourisme.
- ✓ aménager le territoire et plus particulièrement en matière de Transition énergétique et de déploiement du Très Haut Débit.
- ✓ développer les équipements et les services à la population de qualité en matière notamment de la Petite Enfance, de Culture ou de Sports en veillant à un rayonnement sur tout le territoire.

Il présente également l’élaboration du Programme Local de l’Habitat permettant de définir une stratégie en matière de l’habitat pour une durée de 6 ans. Ce document formalise un programme d’actions visant à :

- ✓ répondre aux besoins en logements et en hébergement de tous les ménages,
- ✓ favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale,
- ✓ améliorer le parc ancien,
- ✓ améliorer l’accessibilité aux logements des personnes handicapées, des personnes âgées,
- ✓ coordonner les acteurs et les projets.

◆ **Présentation du projet de programme régional de la forêt et du bois 2018-2027 de la Région Grand-Est**

M. le Maire donne lecture de la circulaire préfectorale relative à la consultation du public sur le projet de programme régional de la forêt et du bois 2018-2027 de la région Grand-Est. Les objectifs nationaux fixés dans ces programmes sont de créer de la valeur et de l'emploi, en mobilisant la ressource disponible, en garantissant une gestion durable, en permettant la co-habitation entre la forêt et l'industrie tout en respectant les attentes des citoyens, dans un contexte de changement climatique.

La participation du public par voie électronique aura lieu du lundi 15 avril 2019 au vendredi 17 mai 2019 inclus.

◆ **Informations et questions diverses**

- M. le Maire donne lecture des réunions et invitations ainsi que les dates :

✱ Conseil Départemental : réunion des élus du périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la nappe de Grès du Trias Inférieur (SAGE GTI) le **lundi 6 mai 2019 de 14h à 16h**

✱ Conservatoire d'Espaces Naturels Lorraine : soirée « C'est Nature » à la découverte des tourbières le **mercredi 1^{er} mai 2019 à 18h** à Gérardmer

✱ Mairie de Chantraine : cérémonie du **8 mai au Monument aux Morts à 10h45**

✱ Paroisse de l'Avière : cérémonie du **8 mai avec messe à Uxegney à 10h puis dépôt de gerbe à 11h à Chaumousey**, suivi d'un vin d'honneur offert par la commune de Renauvoid

✱ Entente sportive de l'ES Avière – section football : tournoi poussins Yvon Eugé, **jeudi 30 mai 2019 au stade Pierre Pretot à Uxegney**

- M. le Maire donne lecture de la réponse des services départementaux pour la modification des limites de l'agglomération sur la RD n° 41 et note que l'autorisation est accordée pour un recul de 50 ml.

- Les élus ont pris connaissance que la gendarmerie a mis en place une patrouille de 2 gendarmes à vélo aux abords de Bouzey,

- M. le Maire rappelle que la commune a participé à l'opération « sapins de Noël 2018/2019 » du SICOVAD et que 55 sapins ont été déposés. La commune de Sanchey se voit donc offrir 4 sacs de compost de maille 20.

- M. Patrick Vincent informe que la commission environnement et cadre de vie fleurissement s'est réunie jeudi 28 mars dernier et donne les axes principaux du fleurissement de la commune pour cette année 2019. Il précise que la séance rempotage des fleurs est prévue le samedi **18 mai 2019 à 9h**.

- M. Jacques Lemarquais rend compte des décisions prises par la Commission Syndicale Chaumousey Sanchey lors de sa réunion du 14 mars 2019. Il évoque les informations budgétaires, la vente du presbytère, les travaux réalisés sur les cloches de l'église et prévus au cimetière.

- Mme Pascale Beulné fait le point :

✱ sur les actions de la commission action sociale. Elle évoque la visite faite le 20 mars dernier chez le doyen M. Serge Letang.

✱ les personnes qui se réunissent le mercredi après-midi ont trouvé un nom et souhaitent s'appeler « Les Créatives de Sanchey ».

✕ l'atelier informatique animé par M. Chardenet existe depuis 3 ans et celui-ci a fait savoir qu'il souhaitait arrêté à la fin de cette saison 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée à 11 heures 10.